



Ury quoi?

N°2015 - 04

INFOS TRAVAUX

**DU VENDREDI 24 AVRIL 2015 INCLUS
AU
VENDREDI 1er MAI 2015 INCLUS**

Toutes les places de stationnement marquées au sol doivent être effacées.

En conséquence et selon l'arrêté du Maire n° 21 – 2015, je vous prie de bien vouloir retirer vos véhicules en stationnement sur ces places dans les rues suivantes :

**rue de l'Eglise,
rue de Nemours,
chemin des Postes,
route de Recloses,
rue de la Barre,
et rue de Melun.**

**Le Maire,
Daniel Catalan,**